



DÉPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE
COMMUNE DE PIRIAC-SUR-MER

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL
Demande d'examen au cas par cas au titre du
R122-17 du Code de l'environnement

EOL

PA de Laroiseau
8, rue Ella Maillart
BP 30185 - 56005 VANNES
Tél. 02 97 47 23 90
Fax 02 97 42 76 03
E-mail: contact@eolurba.fr

Avril 2013

URBANISME ENVIRONNEMENT PAYSAGE

Préservation biodiversité - Gestion de l'eau - Economie du foncier - Mixité sociale - Déplacements - Gestion des déchets - Economie d'énergie

SOMMAIRE

1-Préambule	3
2- Description des caractéristiques principale du zonage d'assainissement pluvial.....	4
2.1. Objectifs du zonage d'assainissement	4
2.2. Perspectives d'urbanisation du territoire concerné.....	4
2.3. Réseaux d'assainissement pluvial.....	4
3- Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée par le zonage d'assainissement pluvial	6
3.1. Situation géographique	6
3.2. Patrimoine naturel	7
3.3. Usages des milieux récepteurs.....	8
4- Description des principes incidences sur l'environnement et la santé humaine	9
5- Conclusion	10
6- Annexe	11

1-PREAMBULE

Depuis la publication du décret du 2 mai 2012, les zonages d'assainissement pluviaux visés par l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales, font l'objet d'une évaluation environnementale après examen au cas par cas.

Le zonage d'assainissement pluvial de la commune de Piriac a été élaboré suite à la réalisation d'un schéma directeur qui s'est déroulé entre juin 2011 et décembre 2012.

L'élaboration du zonage d'assainissement pluvial a été menée en parallèle de l'élaboration du PLU de la commune. Le PLU document soumis à évaluation environnementale au titre de l'article R.121-14 du code de l'urbanisme. Les études relatives à l'élaboration du PLU et à son évaluation environnementale ont débuté en avril 2011.

La réalisation en parallèle des deux études (PLU et schéma directeur) a permis d'intégrer dans le PLU et dans son évaluation environnementale les éléments relatifs au zonage d'assainissement pluvial.

Existe-t-il un document de cadrage (type schéma d'assainissement)	oui
Le document d'urbanisme a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale	oui
Existe-t-il une carte d'aptitude des sols à l'infiltration	Non

2- DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

2.1. OBJECTIFS DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le zonage d'assainissement pluvial a pour objet de présenter la gestion des eaux pluviales à l'échelle d'un territoire communal. Il vise à expliciter et justifier les mesures prises afin de maîtriser la gestion des eaux pluviales d'un point de vue hydraulique et qualitatif.

Pour ce faire, le zonage d'assainissement pluvial s'appuie sur :

- un plan de zonage qui définit les zones sur lesquelles des mesures doivent être prises afin de : limiter les ruissellements, supprimer les dysfonctionnements hydrauliques, assurer une qualité de rejet compatible avec les usages et la sensibilité des milieux récepteurs¹.
- une notice explicative qui permet d'expliquer et de justifier les mesures prises.

Soumis à enquête publique, le zonage d'assainissement a aussi pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions afin de permettre à la commune de disposer de tous les éléments nécessaires à sa décision.

2.2. PERSPECTIVES D'URBANISATION DU TERRITOIRE CONCERNE

Les objectifs de développement de la commune de Piriac-sur-Mer sont basés sur la construction d'environ 250 logements sur la période 2014-2023.

Pour ce faire la commune prévoit la construction d'environ

- 74 logements en dents creuses au sein du tissu urbain
- 176 logements en cœurs d'îlots sur une surface d'environ 10ha.

L'extension de la zone d'activités est également projetée en extension d'urbanisation sur environ 3.2ha.

2.3. RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Le réseau d'eaux pluviales de la commune de Piriac-sur-Mer est en majeure partie constitué par des canalisations enterrées situées sous voiries ou au niveau des trottoirs et bas-côtés. En zones urbanisées, les fossés ont progressivement été busés et forment souvent un double réseau enterré de part et d'autre de la voirie.

Les différents bassins versants desservis par un réseau d'assainissement pluvial sont identifiés et délimités sur le plan ci-contre.

Les principales caractéristiques des réseaux levés sont les suivantes :

¹ Milieu récepteur : Le milieu récepteur est le milieu naturel vers lequel sont évacuées les eaux pluviales. Il peut s'agir d'un cours d'eau, d'une zone humide, d'un étang, de la mer,...

► Conduites :

- Canalisations béton ou PVC ; Pont cadre ; aqueduc 45 km
- Fossés enherbés 11 km

► Regards et avaloirs :

- Avaloirs et grilles 1 110 unités
- Regards en fonte 458 unités
- Plaques béton 155 unités

La commune possède peu d'ouvrage de régulation et de traitement des eaux pluviales. Quelques lotissements possèdent des bassins de rétention à ciel ouvert. Au total, seuls 6 bassins de rétention à ciel ouvert sont dénombrés. La majorité des rejets s'effectue directement vers les collecteurs pluviaux puis les milieux récepteurs sans transiter par un ouvrage de régulation ou de traitement.

Les réseaux d'eaux pluviales s'évacuent vers des petits ruisseaux, ou directement vers le littoral atlantique au niveau des plages et du port ou plus en avant vers l'océan par l'intermédiaire d'émissaire. A l'approche du littoral, la majorité des ruisseaux sont busés et font office de collecteur principal du réseau d'eaux pluviales.

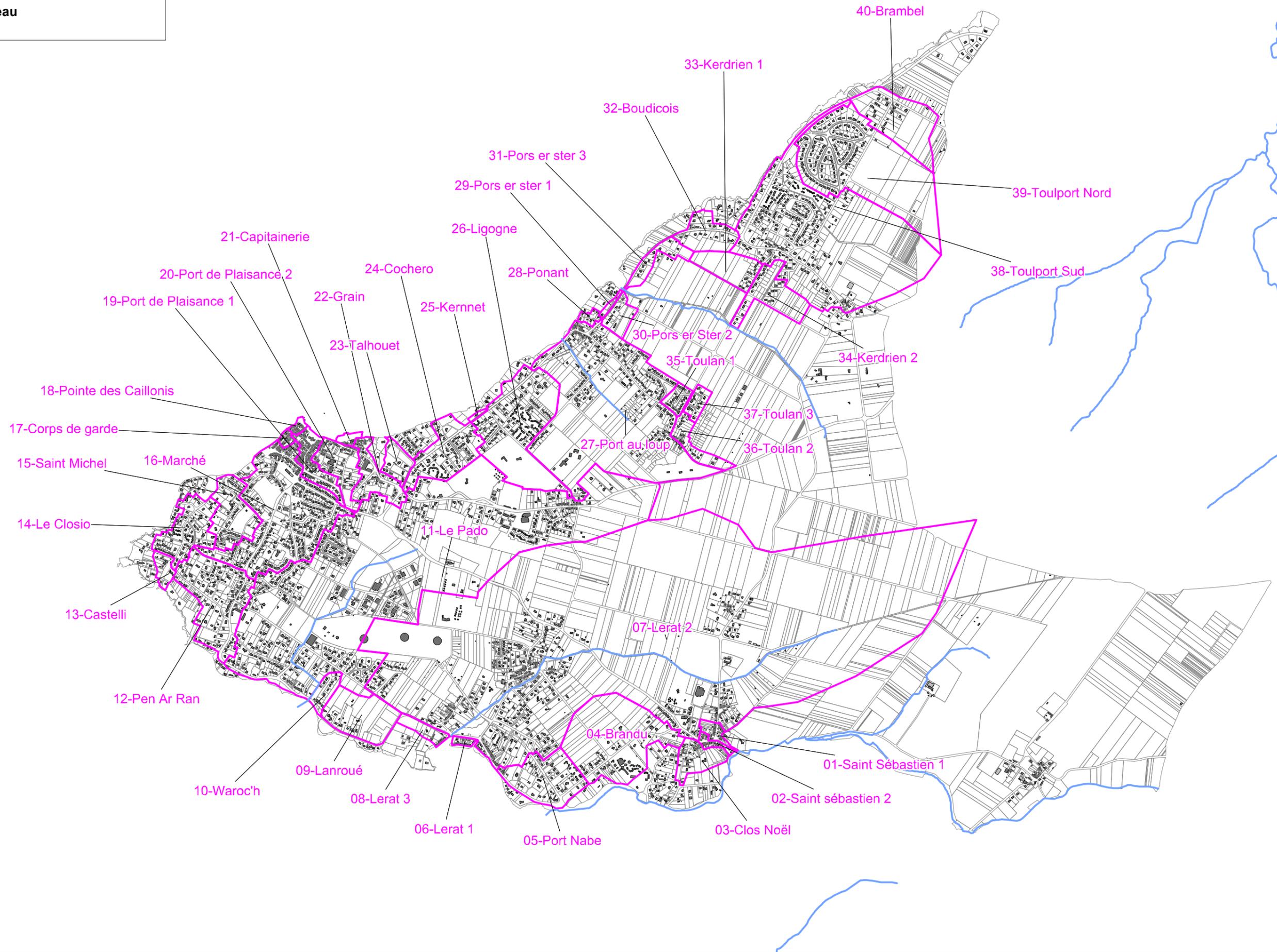
Les milieux récepteurs suivants sont distingués :

- Le littoral
- Le ruisseau de la Noé Malade
- Le ruisseau de Penhoet
- Le ruisseau de La Prée
- Le ruisseau de Lerat
- Le ruisseau du Brandu

Le schéma directeur d'assainissement pluvial a mis en avant des enjeux en matière d'insuffisance des réseaux sur plusieurs secteurs lors de fortes pluies d'orage.

L'enjeu relatif au milieu récepteur est en premier lieu un enjeu qualitatif en raison de la sensibilité des usages (eaux de baignade et pêche à pied) en aval des exutoires pluviaux.

- Légende**
- Limite de bassin versant
 - Cours d'eau

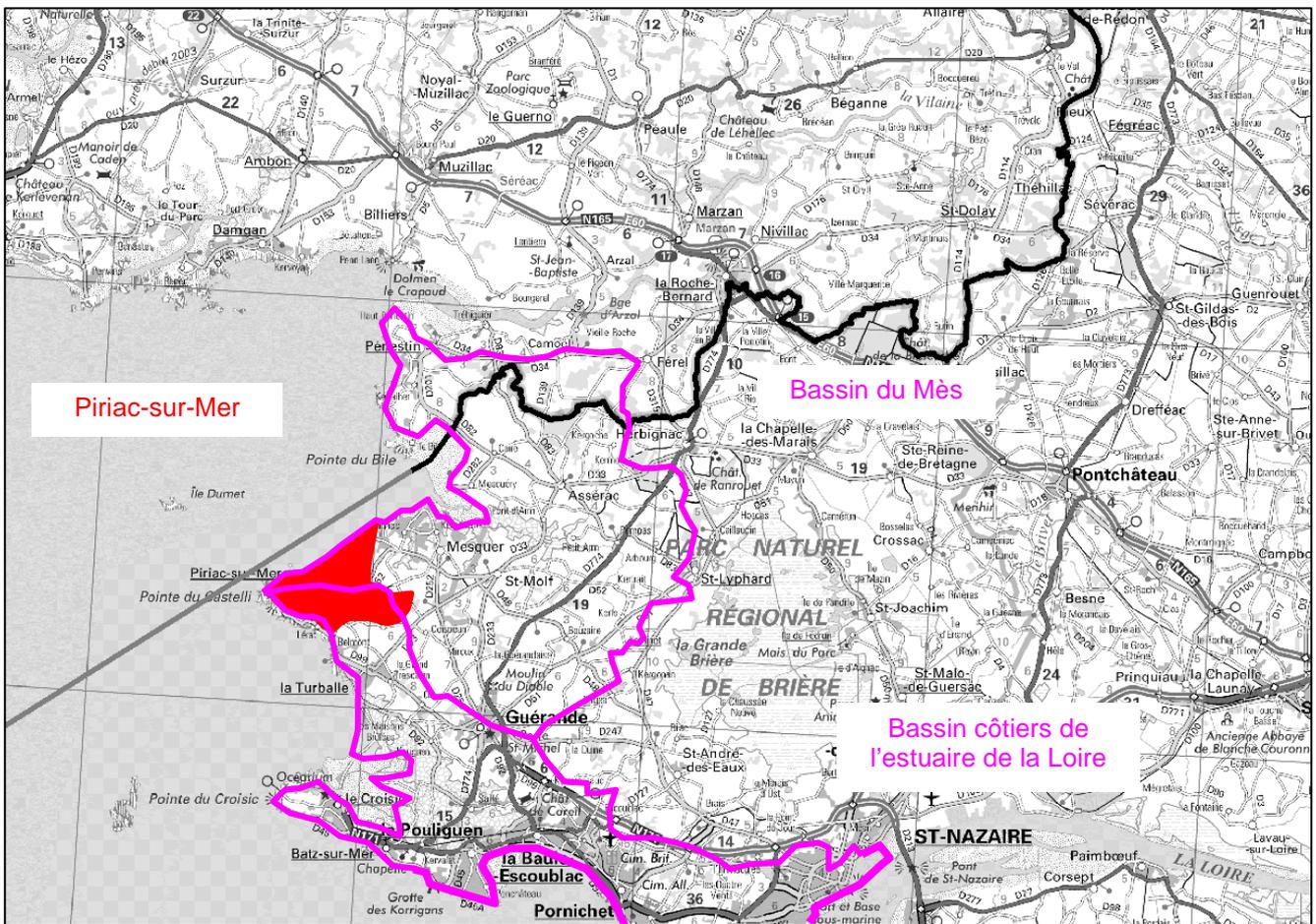


3- DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA ZONE SUSCEPTIBLE D'ETRE TOUCHEE PAR LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PUVIAL

3.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Située à l'Ouest du Parc régional de Brière, la commune de Piriac-sur-Mer se trouve à la pointe de la presqu'île de Guérande, à 11 km au Nord-Ouest de Guérande et 25 km au Nord-Ouest de Saint-Nazaire

D'une superficie de 1237 hectares, le territoire de Piriac sur Mer est situé entre le bassin hydrographique de la Vilaine et de la Loire.

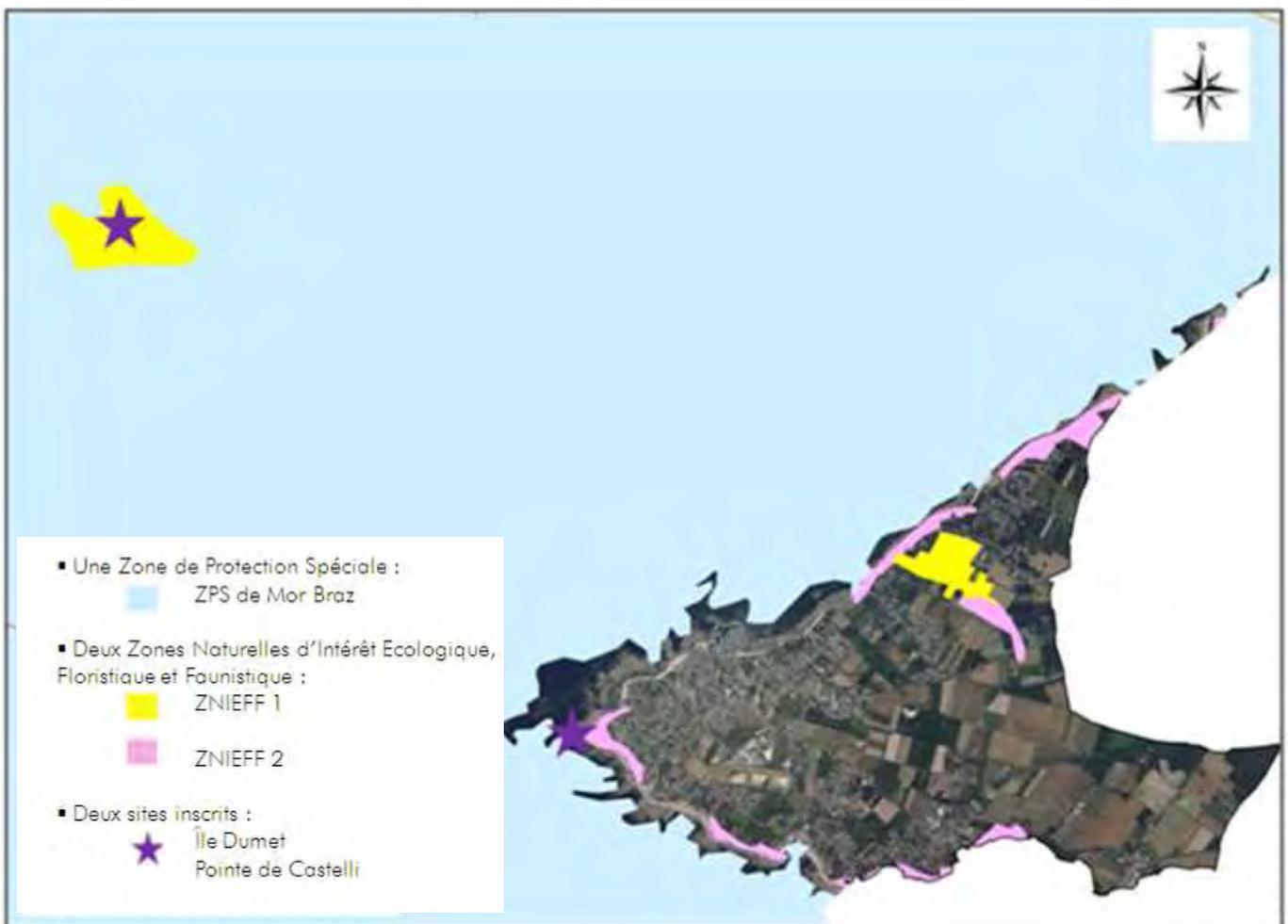


Situation de la commune de Piriac-sur-Mer et du bassin versant du Mès.

3.2. PATRIMOINE NATUREL

Le territoire de la commune de Piriac-sur-Mer abrite plusieurs périmètres d'inventaire naturels et zones protégées :

- ❑ **Natura 2000 (ZPS) : Mor Braz.** Aire marine d'une grande importance pour les regroupements d'oiseaux marins sur la façade atlantique. L'île Dumet est la seule partie terrestre du site Natura 2000.
- ❑ **2 Site inscrits : L'île Dumet et la pointe du Casteli**
- ❑ **ZNIEFF : île Dumet.** L'île est d'une grande importance pour les oiseaux marins et abrite également une flore intéressante.
- ❑ **ZNIEFF : Vallon de Pors er ster.** Petite vallée débouchant vers la mer, avec milieux humides, dunes, landes et pelouses, ainsi que de petits boisements. Grande richesse floristique et faunistique.
- ❑ **ZNIEFF : Zones résiduelles de Mesquer à la Turballe.** Ensemble de falaises maritimes, de pelouses, de petites zones dunaires, de petits marais arrières littoraux, de landes et de boisements résiduels.



Localisation des périmètres d'inventaire et de protections naturels

3.3. USAGES DES MILIEUX RECEPTEURS

Usages identifiés sur les cours d'eau

Les cours d'eau de la commune de Piriac-sur-Mer sont de petits ruisseaux côtiers à débit faible et temporaire. Ils sont busés sur une part importante de leur linéaire, généralement dans leur partie aval lorsqu'ils traversent les zones urbanisées pour rejoindre le littoral. Les sections non busées sont le plus souvent fortement encombrées de végétation et/ou recalibrées.

Nous n'avons pas recensé d'usage important sur les cours d'eau de la commune.

Usages des eaux littorales

Conchylicultures

Les activités de conchyliculture sur la commune de Piriac-sur-Mer se composent :

- des activités de pêche à pied de loisirs
- et d'activités professionnelles sur le parc moulier situé au large du littoral piriacais.

Le littoral piriacais constitue un gisement important de coquillage. L'activité de pêche à pied est directement liée à la qualité des eaux littorales. La qualité des rejets d'eaux pluviales a par conséquent un impact important sur cette activité.

Nautismes et baignade

La baignade et autres sports nautiques peuvent être pratiqués lorsque la qualité de l'eau le permet et que le milieu littoral n'est pas trop dégradé. Le renforcement des contrôles sanitaires des eaux de baignade, ainsi que les actions de promotion des plages de qualité confèrent donc à la qualité de l'eau une grande importance. Le classement est réalisé à partir des suivis bactériologiques et physico-chimiques.

Ces activités dont dépend l'attractivité touristique de la commune sont fortement influencées par la qualité des eaux littorales. La qualité des rejets d'eaux pluviales est par conséquent un enjeu fort pour la commune.

4- DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

Le zonage d'assainissement a pour objectif de définir une série de mesures, préconisations et recommandations afin d'atteindre les objectifs suivants tout en prenant en compte la mise en œuvre du PLU :

- La maîtrise des risques d'insuffisance du réseau d'eaux pluviales
- La maîtrise des débits de pointe des rejets d'eaux pluviales
- L'amélioration de la qualité des rejets d'eaux pluviales

Les mesures préconisées dans le cadre du zonage d'assainissement auront par conséquent des incidences positives sur l'environnement.

► Maitrise des risques d'insuffisance du réseau d'eaux pluviales

Le zonage d'assainissement pluvial présente les travaux envisagés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement pluvial. Ces travaux nécessiteront pour la plupart, des études complémentaires et des autorisations spécifiques au cours desquels une analyse détaillée des incidences de chacun des ouvrages devra être réalisée. Ils visent à améliorer les capacités hydrauliques des réseaux d'eaux pluviales et/ou à réduire les débits de pointe des eaux pluviales par la mise en œuvre d'ouvrage de régulation.

► La maîtrise des débits de pointe des rejets d'eaux pluviales

Le zonage d'assainissement pluvial fixe des débits de rejet maximum pour un événement pluvieux de fréquence décennale pour les constructions futures qu'elles soient ou non intégrées dans une opération d'ensemble.

► L'amélioration de la qualité des rejets d'eaux pluviales

Le zonage d'assainissement pluvial privilégie l'infiltration des eaux pluviales et l'utilisation de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales favorisant une épuration naturelle des eaux de ruissellement. De plus il préconise la préservation des éléments naturels assurant des fonctions de régulation et d'épuration naturelle des eaux de ruissellement (zones humides, haie/tales, fossés)

Les diverses mesures préconisées par le zonage d'assainissement pluvial sont reprises dans le PLU et intégrées dans le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

► Autres incidences potentielles que celles relatives à l'eau, de l'application du zonage d'assainissement pluvial

L'application des mesures préconisées dans le cadre du zonage d'assainissement pluvial aura également des incidences indirectes :

- sur le paysage : la protection des zones humides et des haies/tales est favorable au maintien des qualités paysagères du bocage
- sur les milieux naturels : la protection des zones humides et des haies favorise la préservation de la biodiversité associée à ces milieux.

5- CONCLUSION

La commune de Piriac-sur-Mer est sensible aux problématiques de la gestion des eaux pluviales. Son réseau d'eaux pluviales possède très peu d'ouvrages de régulation et de traitement et des insuffisances ont été mises en évidence lors du schéma directeur.

De plus le territoire de Piriac-sur-Mer est particulièrement sensible à la qualité de ces eaux littorales. Il abrite des usages très sensibles et notamment plusieurs sites de baignade. Une bonne gestion des eaux pluviales et de la qualité des rejets sur le littoral est l'un des facteurs primordiaux pour assurer la qualité des eaux de baignade. C'est pour cette raison que la commune de Piriac-sur-Mer a lancé en complément de la réalisation des profils de baignade, la mise en œuvre d'un schéma directeur d'assainissement pluvial et d'un zonage d'assainissement pluvial.

Le zonage d'assainissement a pour objectif de permettre la prise en compte des problématiques de gestion de l'eau dans le cadre du développement urbain d'une commune. De ce fait, il constitue un ensemble de mesures favorables à l'environnement.

De plus, l'élaboration du PLU qui intègre les différentes mesures préconisées dans le cadre du zonage d'assainissement, fait l'objet d'une évaluation environnementale. Par conséquent, les mesures mises en œuvre dans le zonage d'assainissement pluvial font déjà l'objet d'une évaluation environnementale. C'est pourquoi, il n'apparaît pas nécessaire de soumettre le zonage d'assainissement pluvial à une évaluation environnementale indépendante.

6- ANNEXE

- Plan du zonage d'assainissement pluvial
- Notice du zonage d'assainissement pluvial